

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.		Départs de Saumur pour Tours.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.	3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
4 — 35 — —	Express.	12 — 35 — —	Direct-Mixte.	7 — 52 minut. matin,	Omnibus.
3 — 57 — —	matin, Poste.	5 — 11 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.		
Départ de Saumur pour Angers.					
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.				

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 fr. »	Poste, 24 fr. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On assure que les trois puissances signataires du traité de 1832 pour la création du royaume hellénique, seraient décidées à faire de la question grecque une question européenne, et à appeler à concourir à sa solution toutes les puissances signataires du traité de Paris, qui sont, indépendamment de la France, de la Russie et de l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Turquie et l'Italie.

Ce système est d'autant plus naturel, que la question grecque est aujourd'hui la véritable question d'Orient.

L'Espagne, quoiqu'elle n'ait pas signé le traité de Paris, serait appelée, en sa qualité de grande puissance, rang qui lui est aujourd'hui reconnu.

(La France.)

Si nous sommes bien informés, la France et l'Angleterre se seraient mises d'accord sur la question des affaires de Grèce, et les deux gouvernements s'entendraient pour transmettre à leurs représentants des instructions identiques.

Tout nous porte à croire que la politique adoptée en cette circonstance serait conforme au principe de non-intervention. La Grèce, a incontestablement le droit de modifier à son gré ses institutions et de choisir le gouvernement qui lui convient. Les autres puissances ne peuvent que rester spectatrices de la révolution qui s'accomplit en ce moment, tant que cette révolution se maintiendra dans les limites de la Grèce et qu'elle ne menacera ni l'empire ottoman, placé sous la sauvegarde du droit européen, ni la paix générale.

Quant aux questions diplomatiques que ce grave événement soulève, elles ne pourront être abordées que lorsque la Grèce, agissant dans l'indépendance de sa souveraineté, aura régulièrement déterminé la forme de son gouvernement ou exprimé ses vœux pour l'élection d'un nouveau roi, si, comme tout semble l'indiquer, elle ne veut pas abandonner le système monarchique. C'est alors que les puissances protectrices ou les puissances européennes décideront si

elles doivent reconnaître le nouvel état de choses, soit en se réunissant dans des conférences ou dans un congrès, soit par les autres voies que le droit diplomatique détermine.

(La France.)

Le Morning-Post dit, qu'une république en Grèce, serait l'anarchie. Le choix d'un roi est difficile. Le traité de 1832 exclut du trône de Grèce tout membre des familles souveraines d'Angleterre, de Russie et de France. Le choix d'un prince anglais est donc hors de question. Une autre difficulté est celle-ci : le roi doit appartenir à la religion grecque et qui ne soit pas russe, c'est-à-dire exclu par le traité de 1832.

On lit dans le Times : Les Grecs ont, par leur révolution, répudié la tutelle des trois puissances protectrices. L'Angleterre n'a aucune objection à faire. Elle n'a aucun prétexte pour intervenir tant que les Grecs observent les traités européens et s'abstiennent d'attaquer leurs voisins. Le Times se prononce contre l'élection du prince Alfred ; il ajoute que l'Angleterre ne protesterait pas contre le choix du duc de Leuchtemberg, en faisant observer que les Grecs pourraient aussi choisir le prince Ypsilanti ou le comte de Flandres. L'Europe, dit-il, laissera les Grecs agir librement, mais il dépendra d'eux de regagner les sympathies de l'Europe.

Le Daily-News se moque des craintes de certains journaux sur l'intégrité de l'empire ottoman. Cet empire serait-il bien en danger si les Grecs poussaient quelques cris et tiraient quelques coups de fusil ? — Havas.

Un grand meeting, présidé par le maire de Rochdale, a eu lieu dans cette ville le 29 au soir. M. Cobden y a prononcé un discours dont voici le sens :

L'orateur attribue tous les maux du conflit américain au blocus des ports du Sud. Il parle ensuite des dépenses militaires excessives de l'Angleterre. Il rappelle qu'à son arrivée au pouvoir, lord Palmerston promit au parti libéral de rester dans des termes d'amitié avec la France. Or, quelle a été, depuis lors, la conduite de lord Palmerston ? A chaque occasion, il a parlé du danger d'une invasion française. Nous avons be-

soin d'un ministre de paix qui pourrait appliquer les principes de bonne entente avec la France et réduire les dépenses militaires.

Que faut-il penser d'un homme d'Etat qui, en criant toujours : « Il faut prendre des garanties contre la France, » se joint à la France pour chaque expédition militaire. Ni lord Chatham, ni Robert Peel n'auraient agi ainsi. Si on craint réellement une invasion française, on ne fait pas preuve de patriotisme et d'intelligence en s'associant continuellement à la France. Je déclare, sur mon honneur, ajoute M. Cobden, qu'il n'y a pas une ombre de fondement dans les assertions si souvent renouvelées depuis trois ans par lord Palmerston, sur une augmentation de la marine française comparée à la nôtre. Lord Palmerston a dit que la France faisait de grands préparatifs pour devenir notre égale comme puissance maritime. Cela est entièrement faux. Lord Palmerston s'imaginait toujours être en 1808. M. Cobden conclut en insistant sur la nécessité de la réforme parlementaire. — Havas.

Nous recevons d'Italie les nouvelles suivantes : Les événements de Grèce ont produit à Turin une très-vive impression. Ils étaient prévus, car tout le monde en Italie connaissait les rapports du parti de l'action avec les chefs du mouvement hellénique.

On croyait que le roi Othon serait renversé à l'époque de l'insurrection de Nauplie, et ce premier mouvement n'ayant pas réussi, on s'attendait d'un jour à l'autre à un mouvement mieux combiné et plus décisif.

On pense que les populations en Grèce, consultées par la voie du suffrage universel, nommeront une assemblée constituante qui offrira la couronne à un prince italien. Cette croyance est tellement générale à Turin et dans les autres villes, qu'on regarde ce résultat comme un fait accompli.

On le rattache à la pensée de la création du royaume de Byzance, sur lequel on compte pour venir en aide à l'Italie dans ses luttes futures.

La question grecque, avec ses péripéties, va faire diversion à la question romaine ; d'autant

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

M. Delapalme, accouru au cri de sa fille, la prit dans ses bras et la transporta dans son appartement, où des soins lui furent prodigués et où elle revint bientôt à elle mais pour être en proie à de mortelles inquiétudes, car elle ne pouvait avouer la véritable cause de son effroi, ni s'informer de Valentin, sans révéler le secret de son cœur.

Enfin, après de longs efforts, on parvint à se rendre maître du feu, à circonscire l'incendie.

Mais la papeterie n'était plus qu'un vaste embrasement.

La perte s'élevait à cent mille francs.

Quelques personnes disaient la fabrique assurée, d'autres niaient le fait ou l'admettaient avec cette restriction : que la police d'assurance devait être expirée.

Le lendemain, M. Delapalme fit prier Valentin de passer dans son cabinet.

— Asseyez vous, monsieur Planterose, lui dit il, en

lui avançant une chaise, et causons de nos malheurs. Et, d'abord, mon jeune ami, permettez-moi de vous remercier des preuves d'attachement que vous m'avez données en cette circonstance, et de vous féliciter de votre noble conduite... Mais vous avez poussé le dévouement jusqu'à la témérité ; le devoir ne vous demandait pas d'exposer ainsi votre vie, car il n'y avait personne à sauver. Votre affection pour votre famille eût dû vous retenir... Si vous n'êtes pas mort, ce n'est pas votre faute ! Vous méritez donc, sous ce rapport, un blâme... paternel, et je prends sur moi de vous le décerner, au nom de votre père absent, — et aussi au mien. Toutefois, et malgré votre témérité... (la témérité dans le dévouement est condamnable), vous avez droit à une récompense honorifique, à une médaille d'honneur, et le maire de la commune, cédant au vœu unanime des pompiers eux-mêmes, se propose de signaler à l'Autorité supérieure le dévouement dont vous avez fait preuve.

— Je suis reconnaissant à M. le maire du Mesnil de ce qu'il a l'intention de faire en ma faveur, — et je vous suis à vous-même obligé, monsieur, de me l'avoir appris ; mais je ne me trouve pas digne de l'honorable témoignage que ce magistrat se propose de rendre de ma conduite en cette circonstance. Comme vous le dites, avec juste raison, monsieur, la témérité dans le dé-

vouement est condamnable ; le vrai dévouement ne va pas sans la sagesse, sans la prudence...

— Allons ! il ne faut rien exagérer, mon enfant. Ne vous montrez donc pas plus sévère que moi... Ne cherchez pas à rabaisser votre généreux dévouement.

— Je vous parle à cœur ouvert et la main sur la conscience, monsieur... Je ne me sens pas mériter l'honneur qu'on veut me faire, je n'en suis pas digne... Si donc, malgré mes aveux, vous tenez à me récompenser du peu que j'ai fait, obligez-moi de prier M. le Maire de proposer à ma place, pour l'obtention d'une médaille d'honneur...

— Le capitaine ?

— Le drapeau, c'est-à-dire la compagnie de sapeurs-pompiers, car tous les hommes de ce corps ont fait des prodiges.

— Ce sont là de beaux sentiments, monsieur Planterose. Je parlerai à M. le Maire, et il ne dépendra pas de moi que vos vœux ne soient exaucés.

— Merci, monsieur.

— Revenons au sini-tre de la nuit. La destruction de ma papeterie, mon ami, constitue une grande perte pour moi, car je n'ai rien à attendre des compagnies. La police d'assurance de mon usine a expiré hier à midi. Je n'aurais pas manqué de la renouveler en temps oppor-

plus que les Italiens eux-mêmes commencent à comprendre qu'ils ne doivent plus compter sur Rome, et qu'il faut porter sur d'autres points leurs idées et leur activité.

Le ministère a décidé qu'il agirait comme la France et comme l'Angleterre, et qu'il enverrait des bâtiments de guerre dans les eaux de la Grèce. (La France).

On écrit de Turin, le 20 octobre :

La frégate *Victor-Emmanuel* part ce soir de Naples, se rendant au Pirée. Une autre frégate italienne, le *Tancredi*, partira prochainement pour le Pirée et Patras.

L'Italie donne les nouvelles suivantes :

D'après nos renseignements, Tristany se serait rendu avec vingt de ses compagnons au détachement français stationné à Veroli. La bande de brigands, commandée par Tardio, est détruite; le chef est parvenu à s'enfuir.

Dix-sept médecins étaient présents à la consultation qui a eu lieu à la Spezzia le 28 octobre. L'exploration de la blessure n'a pu être faite avec la sonde et le doigt, qu'incomplètement, à cause de la souffrance qu'elle causait au malade. On n'a pu retrouver la balle.

Cependant l'opinion des médecins consultants est que la balle existe dans la blessure. Il faudra renouveler l'exploration de la blessure pour pouvoir établir d'une manière précise le siège du projectile, afin de l'extraire, si c'est possible, sans lésions graves. L'état actuel est satisfaisant et ne réclame pas d'opération chirurgicale. — Havas.

On écrit de Francfort, le 28 octobre. — La réunion provoquée par le parti de la grande Allemagne, a nommé son bureau. C'est M. Weiss, de Munich, qui a été élu président. — L'assemblée a adopté en principe une proposition de son président, appuyée par 65 membres demandant : 1° La réforme fédérale; 2° l'intégrité de l'Allemagne; 3° un pouvoir exécutif énergique et commun; 4° la représentation par délégués, (dont on devrait réorganiser la compétence et le mode d'élection); 5° l'établissement d'un tribunal fédéral. — M. Henri de Gagern combat la représentation par délégués, mais il veut que l'Allemagne soit dignement représentée vis-à-vis de l'étranger. — M. de Mohl se prononce en faveur d'un Parlement et contre une chambre haute. — La proposition de M. Weiss a été adoptée à 4 heures. La séance a été ensuite close. — Demain, la commission fera son rapport sur la question commerciale et sur la création d'une association douanière pour l'Allemagne tout entière.

Francfort, 29 octobre. — La séance d'aujourd'hui a été close à une heure. La formation d'une société pour la réforme allemande a été décidée en principe. Les détails d'organisation ont été confiés à un comité spécial qui s'est mis aussitôt à l'œuvre.

La proposition de M. Maurice Mohl, contre le traité franco-prussien et en faveur de l'entrée de l'Autriche dans le Zollverein, a été adoptée à l'unanimité moins deux voix.

Le nombre des membres composant l'assemblée est aujourd'hui de 600. — Havas.

La Gazette de Vienne annonce que, par suite des événements de Grèce, l'empereur a ordonné le départ immédiat pour l'Archipel d'une escadre autrichienne, composée de la frégate *Novare*, de la corvette *Archiduc-Frédéric* et de deux canonnières de première classe. Cette escadre, placée sous le commandement du baron de Pock, capitaine de vaisseau, a pour mission de protéger le commerce et les nationaux autrichiens en Grèce.

L'empereur, ayant donné audience à une députation de la société du Crédit foncier de Hongrie, a prononcé quelques paroles dont voici le sens :

« J'ai volontiers autorisé votre entreprise parce que j'ai à cœur tout ce qui a pour objet le bien de votre pays. Mais mes desirs ne seront pleinement accomplis que lorsque je verrai la Hongrie satisfaite, non pas seulement dans ses intérêts matériels, mais encore sous tous les rapports. Il dépend en partie du concours actif de vos compatriotes que ce but soit atteint. Répandez mes paroles dans votre pays pour lequel j'éprouve une véritable affection. » — Havas.

D'après des lettres de Varsovie, le parti de l'agitation a extrêmement engagé les patriotes à s'imposer extraordinairement pour former un fonds national.

La prochaine mise en vigueur de la conscription a produit une grande agitation dans les villes de Pologne. Le gouvernement craint des désordres et prend des mesures en conséquence. Le bruit court que la municipalité de Varsovie est décidée à donner sa démission, parce que l'on n'a pas tenu compte de ses observations relativement à la conscription, qu'elle regarde dès lors comme exécutée d'une manière illégale. — Havas.

Une dépêche de Madrid, du 29 octobre, annonce que leurs Majestés sont revenues en bonne santé.

Le gouvernement espagnol s'efforcera d'amener la France et l'Angleterre à s'entendre pour la remise en vigueur du traité de Londres. — Havas.

Les nouvelles de New-York sont du 21 octobre.

Une expédition fédérale a remonté le Mississipi et s'est emparée d'une grande quantité de bétail. Butler est parti de la Nouvelle-Orléans pour aller examiner l'état des affaires à Pensacola. A Luzerne, en Pensylvanie, quelques Irlandais ayant résisté à la conscription militaire, on a tiré sur eux et on en a tué quatre. Cette attitude énergique de l'autorité a fait cesser l'opposition. Un meeting doit avoir lieu à New-York pour s'occuper des mesures à prendre afin d'empêcher la course.

Le quartier général de Mac-Clellan est toujours à Harper's-Ferry. Les confédérés sont concentrés entre Charleston et Martinsburg.

Le bruit court que l'armée fédérale va prendre ses quartiers d'hiver.

D'après des bruits qui doivent être accueillis avec réserve, une insurrection de nègres aurait eu lieu à Culpepper en Virginie. On ajoute que dix-sept nègres, trouvés porteurs de la proclamation Lincoln, ont été pendus.

Le général confédéré Morgan a occupé Lexington, le 18. Plus tard, il aurait été battu entre

Masailles et Francfort par le corps fédéral de Dumont qui serait encore à sa poursuite. On dit que Morgan s'était emparé d'un convoi de 30 wagons fédéraux près de Bordstorn.

Les confédérés réclament la victoire dans l'affaire de Perrysville. Ils prétendent avoir fait prisonniers neuf mille fédéraux.

Le bruit court que l'armée de Mac-Clellan ne peut pas avancer à cause du dénuement des soldats qui manquent de vêtements et de chaussures.

La chambre de commerce de New-York a voté une résolution blâmant l'Angleterre d'une neutralité qui permet aux négociants et aux fabricants anglais d'armer et d'appareiller des navires destinés à dépouiller et à détruire les navires fédéraux. La répétition de semblables procédés ne pourrait que produire une grande irritation en Amérique. La chambre de commerce invoque l'influence des amis de la paix et de tous ceux qui désirent une entente cordiale entre les nations, afin d'empêcher le départ des navires en question des ports anglais et d'éviter ainsi les calamités d'une guerre entre les deux pays.

Des copies de cette résolution ont été envoyées par la chambre de commerce à Londres et à Liverpool. — Havas.

On a des nouvelles de la Vera-Cruz, par une dépêche du 2 octobre.

Le général Forey, arrivé le 21 septembre, a publié dès le 23 une proclamation où il est dit :

« Le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra. J'ai pour mission expresse de le lui déclarer. »

Un décret du général Forey destitue Almonte de son titre de président, dissout son gouvernement et déclare nulles toutes lois et ordonnances qu'il a rendues.

Ces mesures ont été accueillies avec un enthousiasme universel par tous les partis.

Le vomito a complètement cessé. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur a présidé mardi le conseil d'Etat, qui s'est occupé de la question de la boulangerie. On croit dans le public que des mesures ne tarderont pas à être publiées dans le sens de la liberté de cette industrie, tout en ménageant les intérêts qui doivent être protégés.

L'Empereur et l'Impératrice doivent aller dîner à Chamarande, chez M. le comte et M^{me} la comtesse de Persigny, M^{me} de Sauley et M^{me} de Pierre, dames d'honneur de l'Impératrice, doivent accompagner leurs Majestés. M. le comte Walewski et M^{me} la comtesse de Walewska, M. le duc et M^{me} la duchesse de Morny, M. le comte Bacciochi et M. le général Fleury, font partie des invités.

Le départ de la Cour pour Compiègne est fixé au 1^{er} novembre. Les services de la maison de LL. MM. ont été dirigés pour cette résidence impériale. Cinq séries d'invités assisteront aux fêtes qui auront lieu. — Havas.

La Presse reproduit, d'après le *Phare de la Loire*, de Nantes, la note suivante :

« La préfecture vient de nous faire communi-

ton; mais un de mes bons amis m'avait demandé de faire assurer ma fabrique par une compagnie dont il est directeur dans le département et je m'étais rendu à ses desirs. Il avait pris jour avec moi pour cela... Je l'attendais hier matin; mais il vient de perdre sa fille et n'a pu venir et il est bien excusable de n'être pas venu. Je suis encore le plus heureux de nous deux, mon ami; car moi, je peux toujours presser ma chère enfant sur mon cœur, et lui, ne le peut plus... La mort jalouse a pris sa place! C'est cent mille francs que je perds; mais l'ami dont je vous parle est pour moi un frère, et la perte que j'éprouve se trouve diminuée par la pensée d'avoir donné à mon vieil ami une preuve de mon attachement, au péril de mes intérêts. Quant à vous, mon cher auxiliaire, comptez sur mon éternelle gratitude, car la reconnaissance ne se mesure pas sur les résultats effectifs des services rendus. Les preuves d'attachement que vous m'avez données sont de celles qui ne s'oublient pas, — ni ne se récompensent... Je serai donc toujours votre débiteur.

Monsieur... Mais si le dévouement du cœur ne se récompense pas, le concours actif et zélé, lui, se rémunère. Monsieur Planteroze, je suis pleinement satisfait de vous, de votre coopération; et, depuis quelque temps déjà, mon

intention est d'augmenter vos appointements. La perte que je viens de faire me sera vivement sensible, et, plus d'un négociant ayant à porter une pareille perte à son débit, ne manquera pas de s'en autoriser, pour ajourner indéfiniment l'effet de ses bonnes intentions à l'égard de ses employés. J'ai mes défauts comme un autre; mais cette logique n'est pas la mienne. Du jour où je vous ai jugé mériter un traitement supérieur à celui qui vous est alloué, de ce jour j'ai contracté envers vous, devant Dieu, une dette de conscience, aussi sacrée, à mes yeux, que si elle résultait d'un engagement écrit. Monsieur Planteroze, veuillez vous considérer comme jouissant d'un traitement de 2,000 francs, à partir du 1^{er} de ce mois...

Monsieur, vous me comblez; mais l'augmentation que vous voulez bien m'accorder est ce qui m'émeut le moins; ce qui me touche, au suprême degré, ce sont les bonnes paroles dont elle est rehaussée. Mais, surtout, ce que je ne saurais trop admirer, ce sont les sentiments de justice éternelle auxquels vous obéissez, dans une circonstance si douloureuse, et qui rappellent les grandes vertus civiles de l'antiquité; se croire tenu à une chose arrêtée seulement dans sa conscience, cela est beau, monsieur, cela est grand, cela est divin!

— Je le crois avec vous, mon ami; et je ne fais que

rendre hommage à la vertu, à prendre ce mot dans sa large et féconde acception philosophique. — Grâce à Dieu, la fortune immobilière qui me reste me permet de faire reconstruire ma papeterie et je vais m'occuper de ce soin, aussitôt que je serai parvenu à placer provisoirement mes ouvriers dans les papeteries de mes amis, pour les reprendre dès que je pourrai les occuper. — Nous esquisserons des plans ensemble; et, pour commencer, je vous conduirai dans quelques jours à la papeterie d'Anet, où l'on fait usage de machines à vapeur dont on dit le plus grand bien. Nous pourrions en acheter de pareilles pour notre nouvelle.

XXXI. — MARGUERITE.

Le surlendemain, M. Delapalme reçut une lettre de M. Richomme père, qui lui exprimait « toute la part qu'il prenait au malheur qui lui était arrivé. » Au reste, ajoutait-il, si votre papeterie était assurée, comme je me plais à le croire, la perte ne vous regarde pas; la compagnie vous remboursera, et tout sera dit. Seulement vous aurez l'embarras de faire reconstruire votre usine. Il est vrai que ce sera pour vous une occasion favorable, pour introduire — sans bourse délier, — dans votre fabrication les perfectionnements dont l'expérience vous aurait fait reconnaître les bons effets. C'est là, entre

quer une note qui interdit formellement aux journaux de reproduire les bruits relatifs à de prétendus changements ministériels ou à de prétendus dissentiments entre les membres du cabinet. La note porte que toute allusion à ces bruits serait poursuivie conformément à l'article 15 du décret du 17 février. — V. Mangin.

— Le roi Othon et la reine Amélie sont arrivés à Venise, le 29 octobre, à deux heures de l'après-midi, à bord de la corvette anglaise *Scylla*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les changements qui doivent être opérés dans la sonnerie à l'église Saint-Pierre, ont été commencés hier. M. Charles Bersoulé a opéré, sous la direction de M. Joly, la descente de la cloche qui servait de timbre à l'horloge.

Cette opération très-difficile a été conduite avec beaucoup d'habileté par M. Bersoulé et ses intelligents ouvriers, et a parfaitement réussi. Il a suffi d'une heure et quart pour descendre cette cloche du sommet du frontispice de l'église, dont la hauteur est de 55 mètres.

Cette cloche a été l'objet de l'admiration d'un nombre considérable d'amateurs. Sa forme est fort belle, le métal excellent; sa hauteur est de 1^m20, la couronne non comprise, et son diamètre à la base 1^m36. Elle porte une double inscription: « Je suis à tous des deniers communs faite (armes de Saumur) de ceste ville mil V^e (armes de France) XXX IX (armes de Saumur) Si fut l'œuvre (armes de France) parfaite (armes de Saumur) nommée François pesant III mil V^e neuf au mois de may (armes de Saumur). »

Les caractères sont en belles lettres onciales, les ornements du fleuron et de la couronne sembleraient appartenir à une époque plus reculée; n'était la date positive de l'inscription, plus d'un archéologue y pourrait être trompé.

Ces deux inscriptions sont surmontées d'une couronne de fleurs de lys; au bas de la cloche il y a un cordon de grappes de raisin entrelacées de feuilles de vigne.

M. Pierre Le Brun, docteur en droit et commis-greffier effectif au tribunal de première instance de Louvain, adresse à l'*Union bretonne* une intéressante communication, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs.

« Ayant fait, chaque année, des expériences pour combattre la maladie de la vigne depuis son apparition, j'ai acquis la certitude que les moyens ordinairement employés pour atteindre ce but sont impuissants.

« C'est ainsi que ni les minéraux, qui sont la chaux, la magnésie, la soude et la potasse; ni les acides ordinaires savoir: l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique; ni les sels alcalins que ceux-ci forment avec les alcalis précipités, ne peuvent garantir la vigne de l'*Oidium*, ni l'assainir.

« Ce résultat négatif était à prévoir, car l'on sait que loin d'être nuisibles, les alcalis, les acides et les sels précipités sont, au contraire, indispensables à l'alimentation des végétaux.

« Aussi l'*oidium* qui est évidemment une plante parasite de la nature des mousses, et qui consiste en innombrables petits champignons,

résiste parfaitement, et aussi longtemps que les feuilles elles-mêmes de la vigne, à l'action des matières alcalines employées à l'état caustique, aussi bien qu'à l'action des acides étendus d'eau.

« L'*oidium* résiste aussi aux émanations du soufre en poudre. L'effet du soufrage, quoique salubre, mais trop vanté, n'est nullement reconnu comme remède constant et encore moins infallible.

« L'émanation du chlore que dégage l'esprit de sel (acide chlorhydrique), celle de l'acide sulfureux qui se produit en brûlant du soufre, sont des moyens impuissants, surtout en plein air. L'acide sulfureux ne tue l'*oidium* que quand il est assez abondant pour faire périr les feuilles de la vigne sans la garantir de la maladie. Le remède est pis que le mal.

« Les arrosages à la solution de sulfate de fer, que l'on peut faire sans danger, même en pleine végétation, sont très recommandables pour laver les arbres fruitiers et les débarrasser des vermines et des dépôts délétères qui noircissent les feuilles, mais le sulfate de fer se décompose vite dans l'eau, son action toxique passe à l'instant, et l'arrosage ne laisse qu'une minime partie du peroxyde de fer qui ne peut contrarier la propagation des mousses et de l'*oidium*.

« Ces détails ont pour but de conseiller de ne pas perdre du temps en expériences impuissantes contre la maladie de la vigne.

« J'ai abandonné tous ces moyens pour en chercher un autre qui, sans nuire à la vigne, fût non-seulement destructif de l'*oidium*, mais persistant dans son effet; qui, en tuant les végétaux parasites, pût détruire jusqu'à leurs germes; qui, en débarrassant la vigne de l'agent morbide, lui restituât la santé et la rendit de plus invulnérable.

« Ces qualités notables, je crois les avoir découvertes dans le sulfate de cuivre.

« Voici les faits qui m'autorisent à parler ainsi. En février dernier, avant l'action de la sève, j'humectai, une à une, toutes les branches de trois vignes, d'une solution saturée de sulfate de cuivre, au risque de les faire périr.

« Ces trois vignes *cuvrées*, n'ont été atteintes de la maladie dans aucune de leurs parties, ni aux branches, ni aux feuilles, ni aux grappes, quoique recouvertes en partie par les branches d'autres vignes totalement infestées de l'*oidium*. Ces faits ont été constatés par des hommes compétents, et leur avis favorable m'a décidé à communiquer le résultat de mes nouvelles expériences à la Société impériale et centrale d'Agriculture à Paris, qui, depuis 1857, m'a engagé à continuer mes essais en vue de combattre l'*oidium*.

« J'ai arrosé récemment mes vignes malades avec une légère solution de sulfate de cuivre. J'ai fort lieu de croire que l'*oidium* qui les couvre se trouve détruit, parce que la couleur en est totalement changée, sans que deux arrosages aient nuï le moins du monde aux feuilles des vignes malades, ni aient détaché l'*oidium* qui reste cramponné avec ses racines imperceptibles dans les pores des feuilles, mais qui, ayant cessé de vivre, s'en détachera sans doute. Que les arrosages d'hiver, à la solution de sulfate de cuivre, puissent se pratiquer en grand et à peu de frais,

nous, un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Et le maître de forges ajoutait, en terminant :

« Arthur serait allé vous faire ses compliments de condoléance; mais il est souffrant, en ce moment, et son médecin lui a défendu de sortir. Il me charge de l'excuser auprès de vous et de M^{lle} Delapalme et vous prie l'un et l'autre d'agréer l'expression de ses sentiments de respect... »

Le même courrier avait également apporté à Valentin une lettre, qui nous a paru mériter d'être reproduite.

Cette lettre lui était adressée par sa sœur.

« Mon bon frère, nous avons été tous heureux d'apprendre, par ta dernière lettre, que tu es toujours satisfait de ta position et surtout que tu continues à te bien porter, car c'est là l'essentiel. Il y avait plus de quinze jours que tu ne nous avais écrit et le temps nous a paru bien long... Maman craignait que tu ne fusses malade. Et c'est mal à toi, mon cher Valentin, d'inquiéter ainsi, par ton silence, cette bonne mère, qui t'aime tant. Promets-moi de ne plus retomber dans le même péché d'habitude, et je te pardonnerai, au nom de toute la famille. A propos, monsieur le cachotier, tu ne nous avais pas dit que M^{lle} Delapalme est père d'une charmante demoiselle, âgée de dix-sept ans, à peine. Mais une personne qui la connaît me l'a appris;

ainsi cela ne t'aura servi de rien, de te taire. On assure que cette demoiselle est sur le point de se marier. Le jeune homme qui aspire à sa main est, dit-on, très-aimable et très-bien de sa personne. On parle déjà de la corbeille. Il paraît qu'on l'achètera à Paris. Il y a pourtant à Evreux et même à Pacy, des étoffes et des bijoux dont bien des jeunes filles se contenteraient. Je fais des vœux pour que cette demoiselle soit heureuse en ménage, car on la dit aussi bonne que belle. Est-ce vrai, mon frère? toi, qui as la prétention de te connaître en bonté et même en beauté... Voyez-vous! qui est-ce qui aurait pensé ça de M. Valentin Planterose, le fils au père Planterose le sabotier, et le frère de cette Marguerite qui a pour miroir un morceau de glace, dans lequel elle ose à peine se regarder, tant elle se trouve laide... dans cette vilaine chose. Mais il ne s'agit pas de Marguerite, — ni de son miroir; mais bien de Valentin. Quand viendras-tu nous voir? Tu promets toujours et autant en emporte le vent. D'abord, si tu ne viens pas, je sais bien ce que je ferai... Réponse de suite. Adieu, vilain frère.

« Ta sœur courroucée,

» MARGUERITE. »

(La suite au prochain numéro.)

relativement à leur lucratif résultat pour les vignobles en France, ce sont des questions secondaires, qui me paraissent devoir être résolues affirmativement.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Le Tirage DÉFINITIF, très-prochain, de la Loterie St-POINT, comprendra 181 lots et le gros lot de CENT MILLE francs. — (Le Billet, 25 c.)

Pour recevoir Billets pour cet important dernier tirage, adresser immédiatement au DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, RUE RIVOLI, 68, PARIS (mandat de poste ou timbres-poste) 10 fr. pour quarante billets, — 15 fr., 60 billets, — 25 fr., 100 billets. (529)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX

Société en commandite, Suivant acte passé devant M^e AUMONT-THÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS: MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien, à Rouen;

JOLY, constructeur, à Argenteuil (Seine-et-Oise);

A.-N. GODEAUX, officier de la Légion d'Honneur, ancien secrétaire-général de la préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la Compagnie du touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1^{re} émission de 2,000 actions de 500 francs.

Au moyen de la vapeur et à l'aide de l'*hélice mobile*, système Lacroix, appliquées à des bateaux en fer de 225 tonneaux, les fondateurs ont résolu d'une manière absolue le problème de la navigation active sur les canaux. Par les expériences faites depuis deux ans sur les canaux du Nord, avec un des bateaux déjà construits et appartenant à la Société, on a acquis une vitesse de quatre kilomètres à l'heure, moyenne de la petite vitesse des chemins de fer, et les transports ont été effectués avec une économie de 60 0/0 sur le chemin de fer, et de plus de 25 0/0 sur les bateaux mis en usage jusqu'à ce jour.

Chaque bateau à hélice mobile fera annuellement de 12 à 15 voyages en moyenne, et la Compagnie, comme cela est constaté dès à présent, recueillera 21 0/0 de bénéfices.

Des traités convenus assurent le fret et l'énorme mouvement des lignes qui vont être organisées. Les lignes du Nord, de l'Est, canaux de Bourgogne, du Midi, seront promptement mises en activité.

La houille, les cotons et autres marchandises seront transportées avec une économie dont l'industrie et le commerce n'avaient pas encore profité.

Un des bateaux, le *Progrès n° 4*, est amarré à Paris, au port Saint-Nicolas; le second est dans les chantiers de M. Joly, à Argenteuil, prêt à être lancé.

L'action de 500 fr. produit au souscripteur un intérêt de six pour cent payable par semestre, son remboursement dans une moyenne calculée sur la durée de la Société, et de plus une action de jouissance qui lui donne un droit dans la moitié des bénéfices nets de l'entreprise, alors même qu'il est remboursé.

Les souscripteurs de la première émission auront, par préférence, un privilège sur les émissions qui seront faites ultérieurement.

Les honorables fondateurs de la Compagnie générale de navigation sur les canaux, pour se conformer à la loi, et pour la sécurité des actionnaires, ont donné leur préférence à la constitution d'une Société en commandite, plutôt qu'à une Société civile, qui entraîne, et sans aucune limite, la solidarité de chaque souscripteur.

Un dixième des actions a été souscrit par les fondateurs.

VERSEMENTS:

50 fr. en souscrivant; 75 fr. après la répartition, 75 fr. contre la remise du titre négociable à la Bourse, et les 300 fr. restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le conseil de surveillance.

La souscription publique est ouverte à Paris, chez MM. L. LAUZE et C^{ie}, banquiers, rue Cherubini, 4.

Les statuts de la Société, notice, prospectus,

tableau de l'organisation des services de la Compagnie, sont délivrés là où la souscription est ouverte.

La souscription a été close le 31 courant à Paris, et sera close le 10 novembre dans les départements.

Un avis ultérieur fera connaître la répartition, qui sera faite au prorata des demandes.

Les souscriptions adressées directement à Paris chez MM. L. LAUZE et C^{ie}, devront être accompagnées, par lettre chargée, du montant du 1^{er} versement. (530)

BOURSE DU 30 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 70 70
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

VENTE

A L'AMIABLE,

D'UNE BELLE MAISON ET DÉPENDANCES,

Situées au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, près Saumur,

Occupée en dernier lieu par le sieur Morichon, marchand de bois.

S'adresser pour traiter à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur (531)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 2 novembre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e PLE, commissaire-priseur à Saumur, à la ferme des Tisonnières, commune de Saint-Lambert, chez M^{me} veuve Martineau, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Savoir :

Une très-bonne jument, vaches, génisses et autres bestiaux, charrettes, charrues et beaucoup d'autres objets servant à l'exploitation de la ferme; lits, meubles, barriques, paille, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLE, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE.

Le MARDI 11 novembre 1862, à 11 heures et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLE, commissaire-priseur, sous LES HALLES de Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité de mobiliers, provenant du Théâtre, des magasins et de toutes les chambres garnies de M. NANCEUX, ancien tapissier et marchand de meubles à Saumur.

Il sera vendu :

Plusieurs ameublements de salon, fauteuils en tout genre, chauffeuses, chaises garnies et autres, armoires à glaces, guéridons, lits, commodes, secrétaires, pendules, candélabres, garnitures de cheminées, tapis, tables de toilette, de salon, de salle à manger, couettes, matelas, draps, serviettes, couvre-pieds, couvertures, rideaux, oreillers, traversins, etc., etc., etc.

Tout est en quantité et en bon état.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN très-affructif, place de Nantilly, derrière l'église, avec diverses servitudes et une glacière en parfait état.

S'adresser audit notaire. (528)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

MAGASIN ET PORTION DE MAISON

Occupés par M. Daveau, miroitier, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M^{me} veuve BORET-GALLEAU, rue Royale, 36. (161)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e POYNOT.

COUPE DE BOIS-TAILLIS

APPARTENANT

à M^{me} la baronne de GRANDMAISON,

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En totalité ou par pièces ou même par fractions de 25 ares.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay.

En la maison du sieur Forget, garde particulier, à la Madeleine, commune de Cizay.

Le DIMANCHE 9 novembre 1862, à midi précis.

Les bois à vendre comprennent la coupe des bois taillis de la forêt de Brossay, consistant en :

1^o La onzième coupe de la forêt, contenant 13 hectares 21 ares;

2^o Le bois-taillis de la Levée ou bois Bourguindon, contenant 1 hectare 23 ares;

3^o Au canton dit Entre-les-deux-Chemins, joignant la grande route de Doué à Montreuil-Bellay, 6 hectares 27 ares;

Ces trois pièces situées commune de Cizay;

4^o Au canton des Brandes, commune de Montreuil-Bellay, 2 hectares 79 ares.

S'adresser pour tous renseignements, avant l'adjudication,

A M. Ménard, propriétaire à Montreuil-Bellay.

Ou à M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay. (519)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Portail-Louis, appartenant à M. Robineau, de Paris, et occupée par M. Balzeau et M^{me} Ponshuret. Cette maison comprend deux magasins, remise, corridor, six chambres et greniers au-dessus.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE AUBERGE

Située sur le Quai, occupée par M. Siroteau.

S'adresser à M. CHUDEAU père.

IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du *Gutenberg*, rue du Bac, 95, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

M^e BEAUREPAIRE, avoué, demande un clerc.

ON DEMANDE une place de garde-particulier ou de garde de commune. S'adresser au bureau du journal.

ÉLIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

M. RIELLANT,

Mⁱⁿ DENTISTE

Professeur de prothèse dentaire, ancien chef d'atelier de la maison des docteurs Steven et Wouilsson, dentistes de Londres.

A l'honneur de prévenir le public qu'il a fondé à Saumur un nouvel établissement de dentiste, ce qui lui avait été demandé par plusieurs personnes notables de cette localité. Son cabinet d'opération et son atelier de prothèse sont situés quai de Limoges, maison Sartoris, n^o 157, au 2^e étage, à Saumur.

M. RIELLANT traite toutes les affections des dents et de la bouche, cautérise les dents, les aurifie, les obture, les lime, les égalise, fait l'ablation des parties cariées, nettoie et blanchit les dents, fait l'évulsion de celles qui sont cariées à un trop haut degré; il place des dents artificielles, dont les ressorts inaperçus ne peuvent déceler l'artifice, que l'on peut enlever et replacer à volonté sans nuire à leur solidité: telles que pièces partielles, dentier en tout genre, pièces et dentier à base de caoutchouc vulcanisé couleur gencive, et tout ce que l'art dentaire peut offrir de plus nouveau, de plus solide et d'un usage facile pour la mastication.

Garantie pour un temps moral.

Les indigents sont opérés gratuitement.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécale, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps-Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M^e Mocquard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre-vingts parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit. M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal, ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUERONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n^o 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

PARIS:		DÉPARTEMENTS:	
3 mois.	13 fr. 50	3 mois.	16 fr. »
6 mois.	27 »	6 mois.	32 »
1 an.	54 »	1 an.	64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

Saumur, P. GODET, imprimeur.